

Mise en place d'une mutuelle santé communale à Salies-de-Béarn

Publié le 21/02/2015 à 06h00



Patrick Normand (4e à gauche), directeur du CCAS, avec à sa droite Alexandre Léon et à sa gauche Emmanuel Othax, représentants d'Actiom. (Serge Lavielle)

La ville de Salies, via le Centre communal d'action sociale (CCAS), s'est inscrite dans la démarche "Ma commune, ma santé". Le but est de permettre à tous les Salisiens de disposer d'une mutuelle complémentaire santé à moindre coût.

"Confronté à des situations de plus en plus dramatiques en matière de renoncement aux soins sur le territoire communal, le CCAS de Salies-de-Béarn a décidé de répondre à ces problèmes en facilitant l'accès des habitants à une mutuelle santé à un tarif attractif", a expliqué Patrick Normand, directeur du CCAS, lors d'une réunion de présentation. Pour ce faire, le centre a souscrit un partenariat avec l'association Actiom qui permettra aux Salisiens de bénéficier des avantages d'un contrat de mutuelle.

Objectif : l'accès à la santé pour tous

Selon l'Insee, 4,5 millions de Français n'ont plus accès à une couverture de frais de santé. Salies n'échappe pas à ce constat. Nombreux sont aussi ceux qui se couvrent au minimum, faute de moyens financiers.

Pour Françoise Lavielle, adjointe municipale à l'action sociale, "l'accès à la santé est au coeur de l'action sociale, comme elle est au coeur des préoccupations de la municipalité. La mutuelle communale "Ma commune ma santé" devient une solution concrète et durable".

La démarche proposée par l'association Actiom est déjà engagée par une centaine de municipalités depuis 6 à 7 mois, essentiellement dans le grand Sud Ouest.

>Renseignements auprès du CCAS

L'accès à la mutuelle est d'ores et déjà possible, en se renseignant directement auprès des services administratifs du CCAS de Salies. Contact : 05 59 38 31 08 ou ccas-salies@voila.fr

Les personnes possédant déjà une mutuelle pourront aussi bénéficier de conseils et d'éléments de comparaison de la part de l'association Actiom.

À compter du mois d'avril 2015, une permanence spécifique sera tenue chaque lundi après-midi par un représentant d'Actiom. Une réunion publique d'information aura également lieu le 2 juin prochain au Chalet.